Bulletin N°18

Année 2010

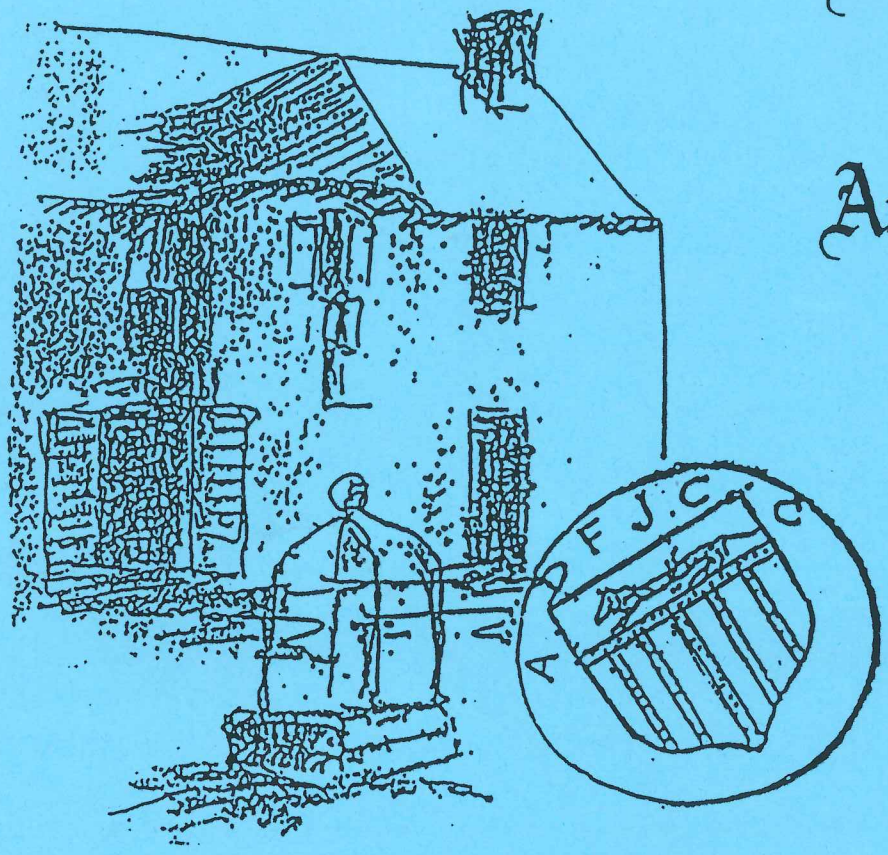

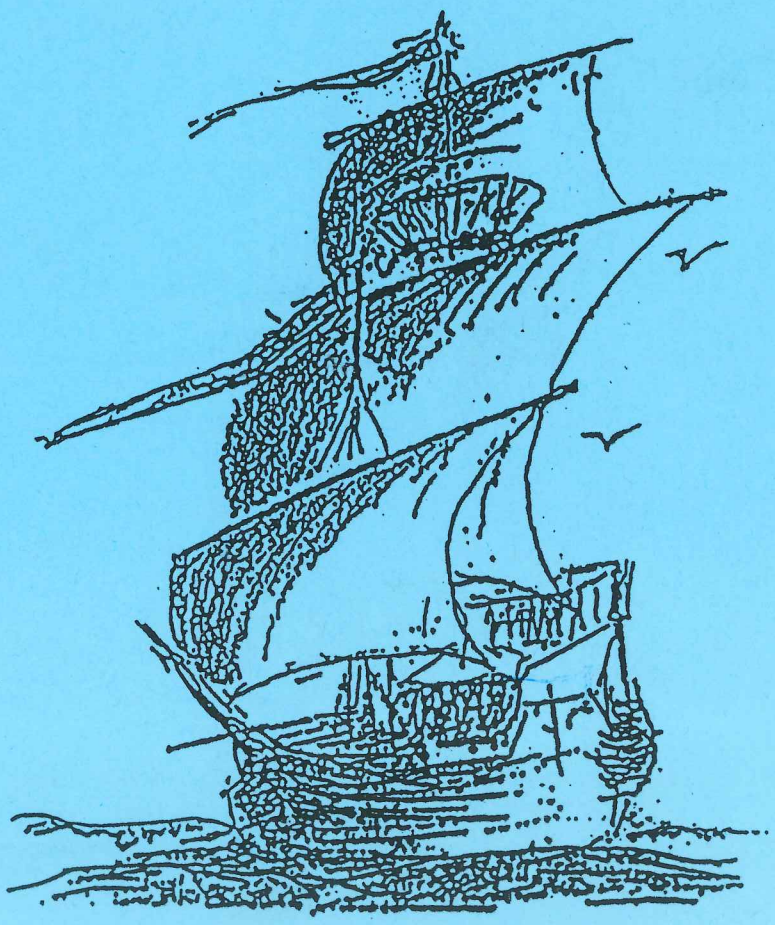

Association des Descendants de la Famille de Jacques CARTIER et de ses Compagnons

Association des Descendants de la Famille de Jacques Cartier et des ses Compagnons

BULLETIN N° 18

Année 2010

N° I.S.S.N : 1253-9481
Responsable de la publication : R.MAZURIE des GARENNES
Dépôt légal : 1er trimestre 2011
Prix du N° : 5 €

SOMMAIRE

Vous trouverez dans ce 19ème numéro un bulletin de l'A.D.F.J.C.C

- Page 3 : liste des membres
- Page 4 : liste des adhérents
- Page 10 : in Mémoriam Jean LEREEC
- Page 11 : in Mémoriam Guy NICOLAS
- Page 12 : le mot du Président
- Page 13 : la lettre de Michel Josseaume
- Page 15 : nouvelles familiales
  manifestations prévues en 2011
- Page 16 : l'époque de Jacques cartier par le professeur Michel RENOUARD
- Page 19 : liste des compagnons de Jacques Cartier par Michel JOSSEAUME
- Page 21 : Etat de recherche sur les compagnons de Jacques Cartier par Michel JOSSEAUME
- Page 31 : Quelques réflexions sur la maladie et la mort des 25 compagnons de Jacques CARTIER lors de l'hiver 1535/1536
- Page 33 : A propos du pèlerinage de Jacques Cartier à «ROQUEMADO»
- Page 34 : le pèlerinage à Notre Dame de ROCAMADOUR
- Page 36 : médaille de l'A.D.F.J.C.C

Pour obtenir des renseignements sur l'association : contacter le Président ou le chargé des preuves (voir adresses et numéro de téléphone page suivante).

Pour faire partie de l'association :
Rappel de l'article 5 des statuts :
«Pour faire partie de l'Association, il faut être agrée par la Commission Historique et des preuves de l'Association qui statut lors de chacune de ses réunions sur les demandes d'admission présentées : filiation par document écrits. Il faut être déscendant direct de la famille de Jacques Cartier, des Compagnons ou de leurs frères et sœurs, ainsi que de la belle-famille de jacques Cartier, les des GRANGES.»

IMPORTANT :
Nous vous adressons **l'appel à cotisation 2011 au prix inchangé depuis 1992.**

21 €

Pour la bonne marche de l'Association, nous vous serions reconnaissants de nous le réexpédier **si possible par retour de courrier, et tout au moins avant le 31 mars 2011**

Le Conseil d'Administration décidera de la radiation des adhérents non à jour, après envoi d'une **unique lettre de rappel**, si celle-ci n'est pas suivie de réponse.

Nous avons ainsi dû radier cette année encore plusieurs adhérents, et le regrettons.